M. LASSERRE serait désireux de présenter ces projets aux Maires d canton, dés que les plans auront été fournis.

M. DOULUT demandant si le Conseil est d'accord pour acquéri le terrain de la route de Vergnes, M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas encore d'achat à réaliser tant que le projet n'est pas étudié.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 1973

Le Conseil municipal s'est réuni, à 21 heures, sous la pr sidence de M. Léon CHAUVET, Maire.

Présents: MM. CHAUVET. LASSERRE. LAGRANGE. BRU. CAMPAN. VIE. Mme VIGERIE. MM. GIROU. COUTANCEAU. MARCHES. FERLAT. BAROUILLET. FAUC JOUANEL. DOULUT. CHALAND. VERNET. FABRE. BEAUVIE. ROUMAZEILLES. ROLAND. PAJOT. VIGIER. MESURE.

Absent: néant -

Secrétaire de séance: M. BRU.

Classement dans la voirie communale de deux chemins.

Monsieur le Maire ouvre la séance et dépose sur le bureau de l'assemblée le dossier de projet de classement des chemins ruraux de Pradagé-Ouest et de Pradagé-Est, l'arrêté municipal ordo nant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet, le regist d'enquête comportant les conclusions du Commissaire-Enquêteur.

Le Conseil municipal aprés avoir examiné ces différents do ments:

Considérant qu'aucune observation contraire au projet n'a relevée au cours de l'enquête;

Considérant que l'avis du Commissaire-Enquêteur est favora

Considérant que les formalités requises par les règlements vigueur ont été remplies;

Décide le classement des chemins ruraux de Pradagé-Ouest e dé Pradagé-Est dans le réseau des voies communales conformément indications du projet.

MAIRIE DE VILLEREAL